



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 26 JANVIER 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 41
absents représentés : 13
absents excusés : 4

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 26 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 18 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Armelle BARBE, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Emmanuelle BRESSOUD, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Eric LAHILLADE, Alexandre LAPÈGUE, Cédric LARRIEU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Carine QUINOT, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Patrick BENOIST a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par Mme Pascale CASTAGNET, Mme Véronique BREVET a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Nathalie DARDY a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, Mme Élisabeth MARTINE a donné pouvoir à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE.

Absents excusés : Madame Séverine DUCAMP, Messieurs Lionel CAMBLANNE, Pascal CANTAU, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc ASCHARD.

OBJET : ENVIRONNEMENT - GEMAPI - APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE MACS A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et l'ADEME, souhaite réorganiser et renforcer le service public de conseil et d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.



L'objectif est une couverture du territoire régional par 50 à 60 plateformes de la rénovation énergétique proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la « rénovation énergétique de l'habitat ». Ces plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et assurent notamment les missions suivantes :

- apporter une information de 1^{er} niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ;
- mettre en place une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages (et des copropriétés) ;
- assurer une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.

Les EPCI, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public. À cette fin, chaque plateforme vise une couverture de 100 000 habitants, dans une logique de bassin de vie ou de périmètre de projet territorial, permettant le financement d'au moins 2 ETP dédiés.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a créé en 2016 sa plateforme de rénovation énergétique, dénommée « rénoMACS ». Elle a permis d'accompagner plus de 1 400 foyers dans leur projet de rénovation et a contribué à générer plus de 9 millions d'euros de travaux énergétiques performants.

MACS a été lauréate de deux AMIS lancés en juillet 2020 et septembre 2021. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021 la réorganisation de ce service public en 50 plateformes de la rénovation énergétique portée par des EPCI et collectivités de proximité assurait une couverture quasi-complète de la Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé à MACS de continuer à participer au réseau de plateformes avec la candidature à ce nouvel AMI, et de bénéficier ainsi du financement régional pour l'aide au fonctionnement pour l'année 2023.

Pour intégrer le réseau régional des plateformes de la rénovation énergétique France Renov en Nouvelle-Aquitaine et bénéficier des financements associés, les candidats doivent répondre aux éléments de cadrage posés par le présent AMI. Celui-ci s'appuie sur le rapprochement entre les travaux menés dans le cadre du Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine (PREE) et le cadre posé par le Programme CEE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) » de l'État.

En lien avec l'augmentation de la demande des particuliers et les objectifs du territoire de devenir TEPOS (Territoire à Énergie POSitive), il est proposé à MACS de candidater en respectant le cahier des charges de l'AMI et de se fixer les objectifs suivants concernant les ménages :

- 750 accompagnements de premier niveau (conseil téléphonique),
- 550 conseils personnalisés (visite à domicile et remise d'un rapport technique personnalisé),
- 2 accompagnements des ménages pour des travaux de rénovation globale en lien avec la formation des artisans à la rénovation très performante (Démarche DORéMI).

Pour 2023, sur un budget de fonctionnement prévisionnel de 187 000 €, hors subventions de MACS aux particuliers et actions de communication, une subvention de 57 567 € est demandée lors de la candidature, dont le dossier est annexé à la présente délibération. Une subvention est également en cours d'instruction auprès du conseil départemental pour un montant de 26 800 € en soutien au fonctionnement de la plateforme. En cas d'attribution des subventions, le reste à charge prévisionnel de MACS serait de 102 633 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L. 229-26 et R. 229-51 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2022/ n° 25 en date du 9 février 2022 portant modifications des statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;



VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire pour les compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant adoption de la feuille de route « Territoire à énergie positive » (TEPOS) 2016-2020 ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de MACS à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Nouvelle-Aquitaine, pour le déploiement des plateformes de la rénovation énergétique, ainsi que le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 janvier 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 30 janvier 2023



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023



ID : 040-244000865-20230126-20230126D07C-DE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**RÉSEAU FRANCE RENOV'
NOUVELLE-AQUITAINE
1^{er} Janvier / 31 décembre 2023**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Document 2





DATE LIMITE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

⇒ **Candidature attendue d'ici le jeudi 3 novembre 2022**
pour une opérationnalité de la Plateforme au 1^{er} janvier 2023

MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER

Par courriel à l'adresse : energie@nouvelle-aquitaine.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- Dossier de candidature renseigné (*présent Document 2*)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée (*Doc. 3 ou 3 bis*)
- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées (pourront être envoyées postérieurement au 3 novembre mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

CONTACTS

Direction de l'Energie et du Climat

Service transition Energétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)

- **Bénédicte HAMON** (départements 33 Ouest, 40 et 64 Pays Basque)
Tél : 05.57.57.82.93 / benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr
- **Nicolas TURPIN** (départements 33 Est, 47 et 64 Béarn)
Tél : 05.57.57.83.52 / nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr
- **Fabrice GUIGNARD** (départements 17, 79, 86_Gd Châtelleraut)
Tél : 05.49.55.82.71 / fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr
- **En attente du remplacement de Martine ROUX** (départements 16, 19, 23, 24, 86, 87)
Tél : 05.49.55.82.56 / energie@nouvelle-aquitaine.fr

N'hésitez pas à prévoir un temps d'échange avec le référent Plateforme de votre département avant le dépôt définitif de votre dossier
(Contacts ci-dessus).



FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique »** de l'AMI.

➤ **Nom de la Plateforme :**

.....rénoMACS.....

➤ **Plateforme sur même périmètre géographique en 2022**

(Oui/non) : ...Oui.....

➤ **Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :**

...Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.....

➤ **Coordonnées :**

Adresse de la structure porteuse : Allée des Camélias.....

Code postal : ...40230.....

Commune : SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.....

Téléphone : 0558772323.....

Courriel : contact@cc-macs.org.....

Site Internet : https://www.cc-macs.org/.....

➤ **SIRET : 244 000 865 00091.....**

➤ **Statut juridique :**

APE : Administration publique générale (8411Z).....



➤ **Représentant légal :**

Nom/prénom/qualité :

Pierre Froustey, Président.....

Email : contact@cc-macs.org

N° téléphone : 05 58 77 23 23

➤ **Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

PECASTAINGS Pierre, élu délégué à la transition énergétique.....

Email : pierre.pecastaings@cc-macs.org

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

.....

Email :

➤ **Directeur/ Responsable de la Plateforme**

Cette personne sera le contact privilégié pour l'envoi de certaines informations ou sollicitations émanant de l'ADEME et l'Anah.

Nom/prénom

Gaboriaud Florian.....

Fonction : Responsable Energie-Climat.....

Email : florian.gaboriaud@cc-macs.org.....

N° téléphone : 0633145462.....

➤ **Référent administratif en charge de la subvention (si différent du Responsable):**

Nom/prénom

.....

Fonction :

Email :

N° téléphone :



**PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE
DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DE L'HABITAT**

1- TERRITOIRE COUVERT

➤ **Territoire couvert :**

Liste des EPCIs couvertes :

CC MACS.....

Superficie totale du territoire couvert :611 km².....

➤ **Population totale** du territoire couvert :68 000 habitants.....

Densité de population du territoire

couvert :113.2.....

➤ **Nombre de logements** sur le territoire:

...60442.....

.En habitat individuel *: 38076.....

.En copropriété *: 21981.....

.Part résidences secondaires* : 43.4 %.....

.Part de logements en location* : 30 %.....

**Si donnée disponible*

2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤ **Organisation juridique retenue** (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

...EPCI à fiscalité propre, détenteur des compétences Energie et

Habitat.....

.....

➤ **Nature du lien entre les EPCIs couvertes et la structure porteuse**
 (convention, adhésion...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section
 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

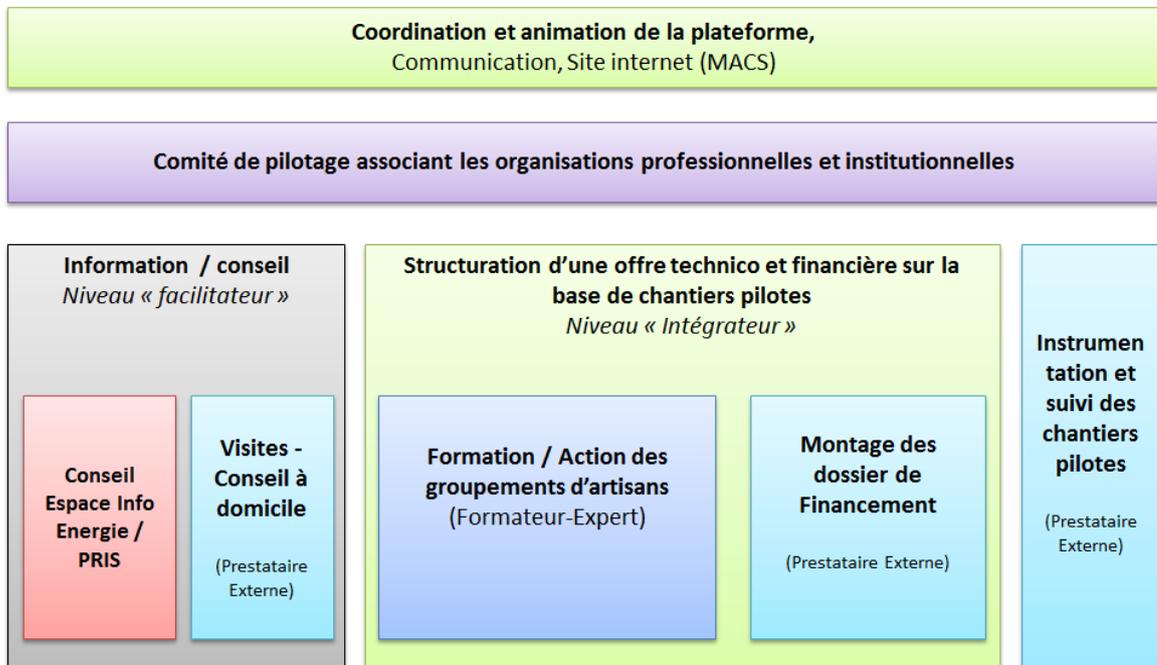
Non
 concerné.....

➤ **Instances de gouvernance mises en place pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence** : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

Un comité de pilotage de la plateforme et de DOREMI en particulier est créé avec les acteurs impliqués dans le développement du marché de la rénovation :

- Professionnels : Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB, FFB
- Experts et organismes de formation
- Etablissements publics et leurs opérateurs (ADEME Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, DDTM des Landes, Conseil départemental, Soliha Landes, ADIL, CAUE, Domolandes).

Des comités techniques auront lieu régulièrement sans préciser le nombre (à minima 2 par an).....



.....



.....
.....
➤ **Dates prévisionnelles des Copils (2 obligatoires) :**

03/2023 et

10/2023.....

.....

.....
➤ **Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire** couvert par la Plateforme :

...Atelier thématique mensuel intercommunal sur l'environnement et la transition énergétique avec des élus représentants des 23 communes.....

.....

.....

.....

RAPPEL- Organisation de comités de pilotage (extrait du Doc 1)

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le porteur de la Plateforme mettra en place une **gouvernance locale partenariale** associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales. Elle intègrera à minima la Région, l'ADEME, la DDT, la délégation locale de l'Anah, le Département, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées présentes sur le territoire, l'ADIL, les Maisons France Service, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (CARTTE...), la CAPEB, la FFB...

Le **comité de pilotage** mis en place se **réunira au minimum deux fois par an** pour favoriser la mise en synergie des actions et politiques des différents acteurs et assurer le suivi des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Plateforme (un au 1^{er} trimestre pour réaliser notamment le bilan de l'année n-1 et le lancement de l'année n, le second à mi ou fin d'année).



Dans le cadre de ses missions, le porteur de la Plateforme assure l’animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l’immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants,...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

➤ La Plateforme répond-elle aux objectifs définis dans vos documents de planification ? Merci de préciser les quels (PCAET, TEPOS, PLH...)

La Communauté de communes MACS s’est engagée par délibération de son conseil communautaire le 22 septembre 2014, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire qui produit autant d’énergie, 100% renouvelable, qu’il en consomme. (TEPOS)

La rénovation énergétique des logements est un des axes prioritaires de la démarche.

Dans le cadre de son PLH élaboré en 2015, l’un des enjeux majeurs est de favoriser la qualité du parc de logements, en encourageant la rénovation énergétique des logements les plus consommateurs.

Avec la nouvelle mandature, le territoire s’est engagé en 2019 dans la démarche de transition écologique « Néo Terra ». En 2021, La communauté de communes MACS et ses communes ont élaboré un projet de territoire avec l’accompagnement de l’AUDAP, permettant d’intégrer la transition écologique et la cohésion dans ce territoire en pleine transformation. La continuité de ce projet de territoire sera notamment d’élaborer une feuille de route transition écologique opérationnel qui répondra aux exigences départementales, avec la stratégie de transition énergétique du CD40, et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en respectant ses engagements « Néo Terra ».....

.....
.....
.....
.....
.....



➤ **Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir sur le territoire:**

| Programme (OPAH, PIG, VOC, POPAC) | Nom de l'opération | Territoire couvert | Porteur | Opérateur | Début/Fin | Précision (volet copropriété...) |
|---|-----------------------|-----------------------|---------|-----------|-----------|--|
| PLH | | MACS | MACS | | 2023 | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |



➤ **Existe-t-il un délégataire des aides à la pierre sur votre territoire ?**

Si oui, préciser son nom et le niveau de délégation

.....
.....
.....

➤ **La structure porteuse est-elle agréée « opérateur**

Anah » *?Non.....

** Si vous souhaitez devenir opérateur Anah, veuillez-vous rapprocher de la DDT(M) de votre territoire*

➤ **Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :**

- Plateforme de la rénovation énergétique
- Guichet unique « Habitat » intégrant d’autres politiques habitat (adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, insalubrité...)

Merci de préciser le périmètre et les services proposés par votre guichet unique :

.....
.....
.....
.....
.....

4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :

➤ **Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (repérage/inventaire des copropriétés du territoire, localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...)? Si oui, quelles en sont les conclusions :** en 2007 à mettre à jour lors du prochain PLH en 2023. Le diagnostic faisait apparaître une majorité des logements avec bas niveau de performance énergétique, dans la catégorie des meublés touristiques, non prioritaires pour la collectivité.....



.....
.....
.....
.....

➤ **Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ?**

Non.....
.....
.....
.....
.....



MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

5- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

➤ **Préciser les modalités d’organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme** au sein de la structure porteuse (service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc...) :

.....Service piloté par la cellule Energie-Climat au sein du service Environnement. Une coordination interne est mise en place avec la cellule habitat et le service développement économique (pour la formation des artisans via

DORÉMI).....
.....
.....
.....
.....

➤ **Nom/ Prénom de l’interlocuteur technique de la Plateforme pour la Région:**

...Gaboriaud
Florian.....
.....

Collectivité de rattachement/service :...MACS/Service Environnement/Cellule Energie-Climat... ..

Email :...florian.gaboriaud@cc-macs.org.....

Téléphone :.....06 33 14 54
62.....

Temps dédié :.....0.3
ETP.....

Autres missions assurées par ailleurs :Pilotage de la cellule Energie-Climat

Mise en place du PCAET

Mission Econome de flux



Maîtrise de l'énergie du patrimoine de MACS (stratégie de rénovation énergétique, suivi et efficacité de la consommation de fluides), développement des ENR (PV, AGriPV, EMR, Méthanisation...) dont pilotage de la SEM MACS Energies, développement de la mobilité alternative (bornes de recharge pour véhicules électriques, station GNV...), collaboration dans les projets transversaux de transition écologique

.....
.....

6- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ **Présentation de la stratégie de la Plateforme et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE**

(cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):

La communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a décidé de mener une action en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat sur son territoire. Cette action fait partie d'une part de la feuille de route « Territoire à Energie Positive 2016-2020 » et d'autre part du Programme Local de l'Habitat.

La collectivité a décidé en 2016 de mettre en place une Plateforme Locale de rénovation énergétique de l'habitat expérimentale avec comme objectif général de créer les conditions de massification de la rénovation énergétique des résidences principales. Cet objectif se traduit par deux actions principales et conjointes :

- Inciter les particuliers à rénover puis les accompagner (visites, montage de dossier de financement, suivi global)
- Mobiliser et former les professionnels du bâtiment : aide à la création de groupement d'artisans capable de proposer une offre de rénovation énergétique globale

La communauté de communes a décidé de s'engager pour la rénovation à très faible consommation d'énergie des maisons individuelles du territoire et plus particulièrement les résidences principales qui représentent 70 % du parc de logement.

Pour cela, elle a décidé, en pilote sur la Région Nouvelle-Aquitaine, de s'appuyer sur une méthode originale et opérationnelle de rénovation à très faible consommation d'énergie des maisons individuelles : le dispositif DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles), déployé à l'échelle de la Région avec le programme Facilaréno depuis 2019.

.....
.....
.....
.....



➤ **Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés) et les professionnels.**

Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels de façon détaillée, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature »-Onglet A1bis_PgActionsSensib :

- Campagne réseaux sociaux « Profils de rénovation » pour inciter les publics modestes – Janvier/Février 2023
- Ateliers de sensibilisation pour les hébergeurs et réfugiés ukrainiens – Janvier/Février 2023
- Table ronde sur le développement des énergies renouvelables en intégrant l’accompagnement des particuliers – Janvier 2023
- Campagne d’affichage Abribus - Octobre/Novembre 2023
- Refonte du site internet pour intégrer la partie informative au site de MACS. L’outil de programmation sera actualisé pour plus d’efficacité et permettre de faire le lien avec SARENOV.....

.....
.....
.....
.....
.....

7- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES METIERS

➤ **Présentation de l’organisation technique générale de la Plateforme** (Articulation entre les intervenants, locaux mis à disposition etc.)

La cellule Energie-Climat de MACS pilote le dispositif. Les actions de communication et de sensibilisation sont déployées avec la collaboration du service communication de MACS.

Soliha Landes est prestataire de service pour réaliser les actes A1 et la programmation des RDV, les visites à domicile avec remise d’un rapport technique intégrant les aides à mobilisées, considérés comme des actes A2. Soliha est également opérateur ANAH et réalisent les accompagnements dans le cadre de rénoMACS.



Les permanences se tiennent au siège de MACS.

La gestion des demandes de subventions spécifiques à l'EPCI et la remontée des informations vers SARENOV sont réalisées par

MACS.....

Une mise à jour du marché de prestation avec Soliha est prévue en 2023 pour intégrer le rôle de conseiller France

Rénov'

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



➤ **Détail des modalités de réalisation des actes métiers** (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains ») :

| Actes obligatoires | A1 | A2 | A4 |
|--|---------------|---------------|----|
| Organisation (Régie/Partenariat/Marché public) | Marché public | Marché public | |
| Nom du Partenaire/Prestataire | Soliha Landes | Soliha Landes | |

Précisions si organisation complexe:

.....

.....

.....

.....

➤ **Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme**

En régie :

- dont coordination de la Plateforme :0.3.....
- dont Conseillers France Rénov' :
.....
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) :
0.1.....

Partenaire/Prestataire (si plusieurs partenaires ou prestataires préciser le nombre d'ETP par structure):

- dont coordination de la Plateforme :.....
- dont Conseillers France Rénov' :
1.2.....
- ...



- dont autres agents (ex : accueil, standard...) :

➤ **Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :**

Un compte-rendu technique de l’acte est communiqué au particulier via notre plateforme internet, hébergé par la société IF Technologie, basée à Saint-Geours-de-Maremne (40).

.....
.....

➤ **Les outils numériques :**

La saisie des actes réalisés conformément au guide des actes métiers SARE est obligatoire et conditionne le versement de la subvention SARE/Région

Pour rappel, l’outil SARENOV est mis à disposition des Plateformes pour que les actes soient saisis et suivis (cf. Document 1-Cadre technique de l’AMI section 6 « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)

Vous avez la possibilité d’utiliser un autre outil métier, mais vous devez vous assurer qu’il soit compatible et que les données puissent être téléversées dans l’outil TBS.

Si vous êtes dans ce cas, merci d’indiquer l’outil métier que vous utilisez :

Clicmap.....
.....
.....
.....
.....

Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l’ADEME ?) ?

**Des échanges ont eu lieu avec l’ADEME et l’interopérabilité doit être mise en place en 2023.....
.....
.....**

8- BUDGET PRÉVISIONNEL et OBJECTIFS par ACTES



➤ **Détail de la Demande de soutien financier au titre du présent AMI** (en lien avec les objectifs de réalisation d’actes) **et présentation du Budget de la Plateforme :**

Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »- onglets **A1_CalculSUB, A1bis_PgActionsSensib et A2_PlanFinanct**

➤ **En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique** (traçabilité des 20% d’autofinancement par les EPCI) :

.....
.....
.....
.....

MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS

9- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS

➤ **Stratégie de communication envisagée** (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque France Rénov’.....) :
Stratégie diffuse avec une communication générale sur les médias de l’EPCI (journal intercommunal, réseaux sociaux, abribus). Une évolution est prévue en 2023 pour mieux cibler les publics précaires et bénéficiant des aides aux travaux les plus intéressantes. La marque France Rénov’ est intégrée dans nos supports de communication mais la marque rénoMACS est aujourd’hui mieux identifiée de par son antériorité.....

.....
.....
.....
.....
.....



➤ **Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais (CCAS, secrétariat de mairie...)** :

Mobilisation des communes via les ateliers intercommunaux spécifiques à l’environnement. Les 23 communes y sont représentées par des élus municipaux. Les communes sollicitent l’EPCI pour travailler à la communication du service dans les médias

communaux.....
.....
.....
.....
.....

10- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

➤ **Modalités d’accueil** : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d’ouverture...

Accueil physique au siège de MACS avec des permanences les mercredis et jeudis entre 14h et 16h30.

Accueil téléphonique avec rappel en moins de 48h si nécessaire.

Une semaine de fermeture pendant les fêtes de fin d’année.

Demande de RDV possible via le site internet de rénoMACS, par mail et par téléphone.....

.....
.....
.....
.....

➤ **Présence sur le territoire, proximité avec les habitants (permanences...)** :

Accueil physique au siège de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse avec des permanences les mercredis et jeudis entre 14h et 16h30.

Possibilité de décentralisées des permanences en fonction des besoins des communes.....

.....
.....



.....
.....

➤ **Gestion du standard téléphonique** : personnel, organisation...

Standard téléphonique géré par Soliha et l'accueil de
MACS.....

.....
.....
.....
.....

➤ **Modalités pour assurer la continuité du service public** durant les périodes
de congés des Conseillers ?

L'équipe de Soliha assure une continuité de service et un renforcement du
service si
nécessaire.....

.....
.....

11- PARCOURS DES USAGERS

➤ **Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours
proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours
OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le
territoire** (même si la structure ne porte pas d'opération programmée)

*(cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5.2 « Les missions des
Plateformes France Rénov' »)*

➤ **Partenariats envisagés avec les Maisons France Service** (à préciser et
reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Pas de partenariat
envisagé.....

.....
.....



.....
.....

➤ **La Plateforme** (ou les collectivités impliquées) **prévoit(en)t-elle(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux** de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?

MACS apporte une aide financière aux publics modestes et très modestes :

- Aide à l'isolation des combles en matériaux biosourcés de 500 €
- Aide à la rénovation globale d'un montant de 50€/m² plafonné à 5000 € pour un niveau de performance BBC de 50 kWhep/m²/an.....
.....

.....



**FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME
POUR COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC**

Il s'agit des coordonnées qui figureront sur le site national France Rénov' et sur le site régional

➤ **Nom de la Plateforme:**
rénoMACS.....
.....

➤ **Courriel :** renovation.habitat@cc-macs.org.....

➤ **N° de téléphone :**
0558700022.....

➤ **Adresse de la Plateforme (si accueil physique) :** All. des camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

➤ **Adresse site Web (si existant) :** reno.cc-macs.org
.....

➤ **Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :**
Permanence n°1 :
Nom :
Adresse : All. des camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Jours et Horaires d'ouverture : Mercredi et Jeudi : 13h30 – 16h30.....

Nom :
Adresse :
Jours et Horaires d'ouverture :

➤ **Informations diverses :**
.....
.....
.....
.....



**FICHE COORDONNÉES DES NOUVEAUX UTILISATEURS
POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE (BDDRénov')**

Attention, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la Base de données existante BDD Rénov' et de :

- nous indiquer si des comptes utilisateurs doivent être supprimés et lesquels

- pour chaque conseiller, vérifier le métier, le type d'actes réalisé par les conseillers et les activités connexes:

.....
.....

- mentionner ci-dessous si des comptes doivent être créés pour de nouveaux utilisateurs

Coordonnées des utilisateurs pour accéder aux outils numériques du programme SARE

Utilisateur 1 :

Nom :

Gaboriaud.....
.....

Prénom :

Florian.....

Email :

florian.gaboriaud@cc-

macs.org.....

.

N°

de

téléphone :

0633145462.....

Structure

de

rattachement

(employeur) :

CC

MACS.....

Direction/Service

de

rattachement :

Service

Environnement.....

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur



Directeur

Prestataire

Autre : **Responsable** **Energie-**

Climat.....

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

Utilisateur 2 :

Nom :

GUERIN.....

...

Prénom :

Harold.....

Email :

thermiciens.landes@soliha.fr.....

.....

N° **de** **téléphone :**

0558700022.....

Structure de rattachement (employeur) : Soliha

Landes.....

Direction/Service de rattachement :

Energie.....

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :



A1

A2.....

.....

Demande accès :

- SARENOV :**
 - Conseiller**
 - Directeur**

TBS

Utilisateur 3 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller**
- Conseiller / Directeur**
- Directeur**
- Prestataire**

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

.....

Demande accès :

- SARENOV :**
 - Conseiller**
 - Directeur**

TBS

Utilisateur 4 :

Nom :



Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Utilisateur 5 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :



- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Utilisateur 6 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Utilisateur 7 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :



Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Utilisateur 8 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023



ID : 040-244000865-20230126-20230126D07C-DE

TBS



Nom de la Plateforme: rénoMACS
 Nom du Porteur de la Plateforme: CC MACS

ANNEXE 1 / PROGRAMME D'ACTIONS ANNUEL - CALCUL DE LA SUBVENTION

Compléter les cases vides (blanches)

| SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT / ACTES C1, C3 et aides complémentaires | | | | | | | | |
|--|---|-----------------------------|--|------------------------------------|--|-----------------|-------------------|----------------------------------|
| Actes | Barème de l'acte | Population de la Plateforme | Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement AMI | Règles de cofinancement de l'AMI | Subvention prévisionnelle AMI Plateforme | Part SARE (50%) | Part Région (30%) | Autofinancement plateforme (20%) |
| C1 / Sensibilisation, Communication, Animation des ménages | 0,08 | 68 000 | 5 666,67 | 80% du plafond total des dépenses | 4 533,33 | 2 833,33 | 1 700,00 | 1 133,33 |
| C3 / Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux | 0,10 | 68 000 | 6 800,00 | 80% du plafond total des dépenses | 5 440,00 | 3 400,00 | 2 040,00 | 1 360,00 |
| Aide complémentaire "Plateformes d'au moins 50 000 hab ou couvrant plusieurs EPCI" | Si vous êtes éligible, merci de reporter 10 000 € ci-contre → | | 10 000 | 100% du plafond total des dépenses | 10 000 | 5 000,00 | 5 000,00 | 0,00 |
| Aide complémentaire "Mobilisation de 2 ETP" | Si vous êtes éligible, merci de reporter 5 000 € ci-contre → | | 0 | 100% du plafond total des dépenses | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Aide complémentaire "Mobilisation de 3 ETP" | Si vous êtes éligible, merci de reporter 10 000 € ci-contre → | | 0 | 100% du plafond total des dépenses | 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | | | 22 466,67 | | 19 973,33 | 11 233,33 | 8 740,00 | 2 493,33 |
| | Contrôles | | 22 466,67 | | 19 973,33 | | | |

| SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT / ACTES A1, A2, A4 | | | | | | | | |
|--|------------------|---|--|----------------------------------|--|-----------------|------------------|-----------------------|
| Actes | Barème de l'acte | Objectifs prévisionnels en nombre d'actes | Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement AMI | Règles de cofinancement de l'AMI | Subvention prévisionnelle AMI Plateforme | Part SARE (50%) | Part Région(30%) | Autofinancement (20%) |
| Missions obligatoires A1 / Information de premier niveau (ménages) | 8 | 750 | 6 000 | 80% | 4 800,00 | 3 000,00 | 1 800,00 | 1 200,00 |
| A2 / Conseil personnalisé (ménages) | 50 | 550 | 27 500 | 80% | 22 000,00 | 13 750,00 | 8 250,00 | 5 500,00 |
| A4 Ménages / Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale | 800 | 2 | 1 600 | 80% | 1 280,00 | 800,00 | 480,00 | 320,00 |
| Missions optionnelles A1 / Information de premier niveau (copropriétés) | 8 | 5 | 40 | 80% | 32,00 | 20,00 | 12,00 | 8,00 |
| A2 copropriétés / Conseil personnalisé | 150 | | 0 | 80% | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| A4 Copropriétés / Accompagnement des copropriétés pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale | 4 000 | | 0 | 80% | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | | | 35 140 | | 28 112,00 | 17 570,00 | 10 542,00 | 7 028,00 |
| | Contrôles | | 35 140 | | 28 112,00 | | | |

| | TOTAL | SARE | REGION |
|--|-----------|-----------|-----------|
| TOTAL SUBVENTION PREVISIONNELLE FONCTIONNEMENT -TOUS ACTES CONFONDUS | 48 085,33 | 28 803,33 | 19 282,00 |
| Arrondi à... | 48 085 | 28 803 | 19 282 |
| TOTAL Dépenses prises en comptes (assiette éligible) | 57 606,67 | | |
| TOTAL Autofinancement | 9 521,33 | | |

| Est à renseigner lors de la demande du solde de la subvention | | | Tableau interne pour la Région (suivi de la convention régionale) | | | | |
|---|-----------------------------|-------------------------------|---|---|-----------------|-------------------|-----------------------|
| Actes réalisés | Plafonds sur actes réalisés | Subvention sur actes réalisés | Actes pris en compte dans la convention régionale | Plafond pris en compte dans la convention régionale | Part SARE (50%) | Part Région (30%) | Autofinancement (20%) |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| | | 0,00 | | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

↑
Part variable de la subvention de fonctionnement sur actes réalisés

SUBVENTION JUSTIFIEE SUR ACTES REALISES :
 Subvention actes C1, C2, C3 + Primes de la Région mobilisées + Part variable de la subvention de fonctionnement sur actes réalisés

| | |
|--|--|
| <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">19 973,33</div> | <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; background-color: #d4edda;">0,00</div> |
|--|--|

Ne peut être supérieure à la subvention prévisionnelle donc ramené à 100% de la subvention prévisionnelle soit →

Attention, la subvention versée dépend également des dépenses éligibles réalisées et justifiées (cf. annexe 2)

**Nom de la Plateforme: Réno MACS****Nom du Porteur de la Plateforme: CC MACS****ANNEXE 2 / PLAN DE FINANCEMENT**

*Pour rappel, pour chaque plan de financement,
le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes*

BUDGET GLOBAL DE LA PLATEFORME (période du 1er janvier au 31 décembre 2023)**DÉPENSES**

| NATURE DE LA DÉPENSE | MONTANT PRÉVISIONNEL | DÉPENSES RÉALISÉES (à renseigner lors de la demande de solde) |
|--|----------------------|--|
| Dépenses de personnel - Salaires et charges | 25 000 € | |
| Dépenses de déplacement et de formation | 7 000 € | |
| Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers | 150 000 € | |
| Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds) | 5 000 € | |
| Partenariat sur actes métiers (subvention versée) | 0 € | |
| TOTAL | 187 000 € | 0 € |

RECETTES

| NATURE DE LA RECETTE | MONTANT PRÉVISIONNEL | RECETTES RÉALISÉES (à renseigner lors de la demande de solde) |
|--|----------------------|--|
| SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région | 19 282 € | |
| SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE | 28 803 € | |
| Autres financeurs - A préciser Département des Landes | 26 800 € | |
| Autofinancement | 112 115 € | |
| TOTAL | 187 000 € | 0 € |

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE (période du 1er janvier au 31 décembre 2023)

**MONTANT ASSIETTE ÉLIGIBLE (plafond de dépenses prises
en compte par le SARE)**

57 606,67

DÉPENSES

| NATURE DE LA DÉPENSE | MONTANT PRÉVISIONNEL | DÉPENSES RÉALISÉES |
|--|----------------------|--------------------|
| Dépenses de personnel - Salaires et charges | 0 € | |
| Dépenses de déplacement et de formation | 0 € | |
| Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers | 57 607 € | |
| Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds) | 0 € | |
| Partenariat sur actes métiers (subvention versée) | 0 € | |
| TOTAL | 57 607 € | 0 € |

RECETTES

| NATURE DE LA RECETTE | MONTANT PRÉVISIONNEL | RECETTES RÉALISÉES |
|---|----------------------|--------------------|
| SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région | 19 282 € | |
| SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE | 28 803 € | |
| Autres financeurs - A préciser..... | 0 € | |
| Autofinancement | 9 522 € | |
| TOTAL | 57 607 € | 0 € |